



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

## AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-03 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE  
ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS RÉVISÉ DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE**

---

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM:**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 19 avril 2022, le conseil de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement intitulé : Règlement numéro 2022-03 édictant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Municipalité de Saint-Placide.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 281, Montée Saint-Vincent, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2022-03 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Placide, le 21<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2022

Sophie Bélanger, greffière-trésorière par intérim



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

---

Je soussignée, Sophie Bélanger, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Saint-Placide, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Municipalité et avoir affiché ledit avis sur le tableau d'affichage du bureau municipal et de l'église.

**EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.**

Sophie Bélanger  
Greffière-trésorière par intérim